

**Extrait des registres de la Société Royale de Médecine. Rapport sur les
aimans / présentés par M. l'Abbé le Noble; lu ... le ... premier avril 1783.**

Contributors

Académie nationale de médecine (France)
Abbé le Noble, M.

Publication/Creation

Paris : P.D. Pierres, 1783]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/gtx5aqme>

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>



EXTRAIT DES REGISTRES
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE.

Rapport sur les Aimans présentés par M. l'Abbé LE NOBLE;

Lu dans la Séance tenue au Louvre, le Mardi premier Avril 1783.

M. L' ABBÉ LE NOBLE, Chanoine de la Collégiale de Vernon - sur-Seine en Normandie, ayant présenté à la Société Royale de Médecine différentes espèces de pieces aimantées, dont il désiroit qu'elle constatât le degré d'efficacité, la Compagnie nous chargea, M. Andry & moi, de suivre les effets de ces aimans dans le traitement de plusieurs maladies, & de lui rendre compte des résultats que nos essais nous auroient présentés.

Nous ne décrivons point ici les différentes formes de ces aimans que nous avons déjà fait suffisamment connoître (*). Il doit suffire de rappeler qu'ils consistent en plusieurs espèces de pieces d'acier ovales, droites ou courbées, & de barreaux ou lames que l'on emploie simples ou réunies. Nous avons fait l'essai de ces aimans dans différentes especes de douleurs, telles que les maux de dents, les douleurs nerveuses de la tête & des reins, les douleurs rhumatismales, & cette affection particuliere, connue sous le nom d'*affection douloureuse de la face*; dans plusieurs affections spasmodiques de l'estomac, le hoquet convulsif, les crampes nerveuses des extrémités, & les palpita-

(*) Voyez *Observations & Recherches sur l'usage de l'Aimant en Médecine*, &c, insérées dans le troisieme volume des Mémoires de la Société, pag. 531, & imprimées séparément, in-quarto de 168 pag.

tions ; dans différentes especes de tremblemens ou treffaillemens ; dans les convulsions, l'épilepsie , & dans un cas particulier de vertige ténébreux. Dans les différentes circonstances que ces essais nous ont présentés, nous avons varié l'application des aimans suivant que l'exigeoit la nature ou le siège de la maladie. Les garnitures ont été renouvelées aussi souvent qu'il étoit nécessaire, pour entretenir les parties sur lesquelles se faisoit l'application dans un degré toujours égal de magnétisme , & pour écarter, autant qu'il étoit en nous, tout ce qui auroit pu nuire à nos vues & troubler notre observation , nous nous sommes abstenus d'employer aucune espece de remedes pendant le traitement.

En multipliant nos essais d'après ces dispositions, nous avons vu dans le plus grand nombre de cas les accidens dont les malades étoient attaqués, s'affoiblir d'une maniere plus ou moins marquée, ou se dissiper complètement. Parmi ces accidens, les affections nerveuses nous ont paru seules céder d'une maniere constante pendant l'usage de l'aimant. Indépendamment des affections de cette dernière espece, plusieurs de nos malades en éprouvoient encore d'une nature tout-à-fait distincte, qui formoient avec l'affection des nerfs différentes complications. Ces accidens qui pour l'ordinaire consistoient en diverses especes de dérangemens ou d'altérations dans les viscères, en différentes affections humorales, n'ont éprouvé aucun changement, lors même que le nombre & la force des aimans étant portés au plus haut degré, & le traitement le plus long temps continué, ils n'auroient pas dû résister à l'application de l'aimant, s'ils eussent été de nature à céder à son action.

Mais parmi les affections même évidemment nerveuses, toutes n'ont pas cédé pendant l'usage des aimans. Celles qui paroissant plutôt dépendre d'un défaut que d'un excès d'action dans les nerfs, sembloient tenir plus de la paralysie que du spasme ou de la convulsion ; toutes celles qui n'annonçoient dans le genre nerveux aucun degré d'affoiblissement ou d'altération, mais qui reconnoissoient pour principe une cause étrangere humorale ou matérielle, capable d'agacer les nerfs quoique bien constitués, & de troubler leurs fonctions, toutes ces différentes affections, dis-je, n'ont aussi paru éprouver aucun changement ; quoique dans les maladies de ce dernier genre, nous ayons vu cependant en certaines circonstances quelques effets heureux survenir, suivant qu'alors le genre nerveux étant plus ou moins affoibli, une affection propre aux nerfs paroissoit compliquer la cause du mal, & contribuer plus ou moins à entretenir les accidens.



Mais si l'on excepte ces différentes especes d'affections nerveuses , toutes celles dont nous avons eu occasion de faire le sujet de nos recherches , quelle que fût d'ailleurs la nature des accidens dont elles étoient accompagnées ; soit qu'elles consistassent en des affections purement douloureuses , soit qu'elles parussent plus particulièrement spasmodiques ou convulsives ; quelque fût aussi leur siège & leur caractère , de quelque maniere enfin que nous eussions employé l'aimant , soit en armure habituelle & constante , soit par la méthode des simples applications , toutes ces affections ont subi des changemens plus ou moins marqués. Quoique dans quelques circonstances les premiers effets survenus aient été une sorte d'augmentation dans les accidens , quoique presque toujours le soulagement obtenu n'ait gueres été qu'une simple palliation de la maladie , elles nous ont paru le plus ordinairement céder ou s'affoiblir d'une maniere plus ou moins sensible pendant le traitement.

Dans les différentes observations que nous avons recueillies à cet égard , on ne peut douter que les aimans n'aient agi d'une maniere aussi réelle qu'utile. Les effets , dont leur application nous a paru suivie , se sont présentés d'une maniere trop constante , pour qu'on puisse les regarder comme le produit du hazard. Nous avons pris d'ailleurs les précautions convenables pour nous assurer que , dans leur application , les effets qu'ils présentoient , ne pouvoient dans le plus grand nombre de cas , dépendre ni de l'impression de froid occasionnée par le contact subit des pieces aimantées sur la peau , ni de la pression exercée par les garnitures , ni des effets du frottement qui pouvoit en résulter. Enfin , une autre observation très-constante ne peut laisser aucun doute sur ce point. Plusieurs malades , que le soulagement dont ils jouissoient depuis quelque temps avoit engagés à quitter leurs garnitures , se croyant guéris , ayant vu se renouveler aussitôt leurs accidens , qu'une nouvelle application des aimans a toujours suffi pour faire de nouveau disparaître , nous sommes restés convaincus que c'étoit à l'usage des aimans dans nos observations , qu'on devoit attribuer le soulagement obtenu.

Nous nous sommes également assurés que l'action que l'aimant a manifestée dans ces observations , dépendoit de sa nature magnétique ; non-seulement le soulagement procuré par l'application de l'aimant a paru dans quelques-uns de nos essais proportionné au degré de force des différentes pieces aimantées qu'on avoit successivement employées ; mais dans l'application des mêmes aimans , il nous a toujours paru diminuer & se rétablir , suivant que les pièces perdoient de leur force ou qu'elles la recouroient.

A ce sujet , nous devons ajouter que l'un des malades soumis à nos essais (*) , s'est assuré par des expériences souvent répétées que l'aimant employé sans contact , mais présenté seulement à quelques lignes de distance de la peau sur les parties souffrantes , calmoit également bien en certaines circonstances les douleurs qu'il éprouvoit. C'est ainsi que dans ces différens cas nous avons vu l'action véritablement magnétique de l'aimant se déceler par ses propres caractères.

Mais si le magnétisme a manifesté dans ces essais une action bien réelle , il n'a pas présenté une efficacité moins marquée. Nous aurions désiré pouvoir remettre sous les yeux de la Compagnie , l'exposé des faits sur lesquels cette vérité nous paroît fondée. Mais les bornes de ce rapport ne permettant pas d'entrer dans d'aussi longs détails ; qu'il nous soit au moins permis de rappeler que ce n'étoient pas de simples accidens nerveux , de légers symptômes du moment dont les malades étoient affectés , & que l'application de l'aimant a fait disparaître. Dans plusieurs de nos observations le mal étoit très-ancien , on avoit envain employé pour le combattre les remèdes les plus efficaces , & les accidens dont il étoit accompagné étoient souvent portés au plus haut degré de violence. Le soulagement qui est survenu dans ces cas à l'application de l'aimant , a été aussi prompt que complet. Dans plusieurs de nos observations il se trouve confirmé par un calme qui ne s'est point démenti depuis plusieurs années. On peut ajouter que ce soulagement , loin d'être léger & superficiel , paroît aussi solide qu'il est complet & réel. Une observation que nous ne pouvons passer sous silence , nous paroît en offrir la preuve. Une des malades les plus recommandables qui se soient soumises à nos essais , a éprouvé depuis sa guérison par l'usage des aimans qu'elle a toujours continué , les plus violens chagrins & les peines d'esprit les plus cuisantes. Le calme qu'elle éprouvoit depuis l'application de l'aimant , ne s'est point démenti dans d'aussi fâcheuses circonstances. Ajoutons à ce fait une observation non moins frappante. La malade épileptique de l'observation 39 de notre Mémoire , vivement effrayée dans une circonstance où le feu ayant pris de nuit dans l'appartement au-dessous de celui qu'elle habitoit , elle fut obligée de se sauver précipitamment à peine habillée , n'éprouva aucun retour de ses accidens dans un aussi grand effroi , tandis que chez les personnes dont l'appartement avoit pris feu , la domestique devint sujette à l'épilepsie. Ces deux observations nous ont paru trop frappantes pour ne pas mériter d'être rapportées.

(*) Voyez *Observation première de notre Mémoire.*

Si l'on joint à ces faits plusieurs autres observations que nous avons encore recueillies en continuant nos essais, & que nous communiquerons à la Société, nous pensons qu'on doit reconnoître, que les aimans de M. l'Abbé le Noble ont, sinon donné lieu entièrement, au moins contribué d'une manière marquée au soulagement dont nos observations ont offert l'exemple; qu'on est fondé à se promettre les mêmes avantages de leur application dans le traitement des affections nerveuses, & qu'ils méritent enfin les éloges & l'approbation de la Société.

Nous ne nous bornerons pas aux réflexions que nous venons d'exposer dans ce rapport. Après avoir rendu compte à la Compagnie du travail dont elle nous avoit chargés, nous jugeons convenable de lui indiquer de nouvelles recherches auxquelles nous pensons qu'elle doit donner son attention, & que M. l'Abbé le Noble peut concourir d'une manière particulière.

En nous livrant à nos essais, le premier objet que nous devions nous proposer, étoit de nous assurer si l'aimant, comme substance magnétique, a sur le corps humain une action réelle & particulière. Nous croyons avoir établi cette vérité par des résultats simples & précis. Mais est-ce uniquement sur les nerfs que cette action s'exerce, & l'aimant n'en a-t-il aucune sur les viscères & les humeurs? Est-ce uniquement dans les affections nerveuses qu'il manifeste son efficacité, & ne s'étend-elle pas aussi aux maladies, soit matérielles, soit humorales? Convient-il également à toutes les affections des nerfs, quel que soit leur caractère, c'est-à-dire qu'elles soient douloureuses, spasmodiques ou convulsives; quelle que soit aussi leur cause ou leur principe, c'est-à-dire, qu'elles dépendent ou qu'elles ne dépendent pas d'une affection propre aux nerfs, qu'elles se rapportent au défaut ou à l'excès de leur action, qu'elles soient compliquées avec l'état d'atonie, ou de tension & d'érétisme; enfin, quelque soit le siège de ces affections? Cette action de l'aimant est-elle uniquement sédative & calmante; est-elle toujours salutaire; peut-elle devenir entièrement curative, ou n'est-elle que simplement palliative, comme on a lieu de le penser? Ces différens points méritent la plus grande attention, & pour les approfondir, il faut une suite d'observations beaucoup plus nombreuses que les circonstances ne nous ont permis d'en recueillir. Nous n'entrerons point à cet égard dans les détails que nous avons déjà exposés dans notre premier Mémoire. Un autre objet doit donner lieu à nos réflexions. La méthode magnétique paroît susceptible de plusieurs degrés de perfection, & c'est à les exposer ici que nous allons nous attacher.

Dans l'application que nous avons faite des aimans, nous nous sommes

scrupuleusement abstenus d'employer aucune autre espèce de remèdes pendant le traitement. Cette précaution étoit essentielle pour le succès de nos recherches. Mais n'a-t-on pas lieu de présumer qu'en secondant l'action des aimans par des remèdes appropriés, on retirera de plus grands avantages de leur application ? Quand la raison ne feroit pas sentir cette vérité, l'exemple de l'électricité suffiroit seul pour l'établir.

De tous les secours que l'on peut désirer de voir joindre à l'usage de l'aimant, c'est l'électricité, sur-tout, dont il semble qu'on ait lieu de pouvoir plus attendre. Le fluide électrique paroît avoir avec la matière du magnétisme des rapports si nombreux & si marqués ; ils offrent dans leur nature tant de ressemblance & d'analogie, qu'on ne peut se refuser à l'idée de présumer qu'ils doivent s'unir ensemble d'une manière très-intime. Quelque différence, quelque opposition même qu'on semble remarquer entre leur manière d'agir & leurs propriétés, ne peut-on pas soupçonner qu'on peut les réunir, comme on associe tous les jours dans la pratique les substances calmantes & sédatives aux médicamens incisifs & stimulans ? De cette combinaison dont on ne peut au moins refuser de reconnoître la possibilité, ne doit-on pas espérer l'avantage de rendre l'électricité applicable, peut-être dans les tempéramens irritables dans les constitutions nerveuses aux maladies qui en requièrent l'usage ? N'obtiendrait-on pas aussi de cette réunion un moyen de donner au magnétisme plus d'énergie & d'activité, de le rendre au moins propre à combattre dans leur source des affections nerveuses, auxquelles on reconnoît pour principe une cause, soit humorale, soit matérielle, capable de céder à l'action de l'électricité, & que l'aimant seul ne peut détruire.

Mais sans chercher dans des secours étrangers des moyens d'augmenter ou de seconder les effets du magnétisme, on peut en indiquer plusieurs dans la préparation même des aimans. Dans l'usage que l'on fait des différentes espèces de pièces d'acier aimantées, on n'emploie l'aimant qu'à l'extérieur. Ne peut-on pas, en employant soit la pierre d'aimant, soit la limaille d'acier aimanté pulvérisée, le donner à l'intérieur ? Ne peut-on pas, en laissant un barreau infuser, aimanter l'eau, comme on parvient à préparer par un moyen semblable, ce qu'on appelle *de l'eau ferrée* ? Ne pourroit-on pas, avec plus de succès encore employer la limaille aimantée, ou la poudre de pierre d'aimant, en l'incorporant dans des emplâtres, & se procurer ainsi l'avantage de faire des applications magnétiques d'une action plus douce, plus légère en même temps, & sur des surfaces plus étendues. La suspension de quelques parcelles détachées des barreaux & dissoutes dans l'eau, la pré-

paration que subiroit l'acier aimanté ou la pierre d'aimant en les pulvérisant, les dépouillent-elles aussi absolument qu'on le prétend de toute qualité magnétique ?

En se bornant même dans l'emploi des aimans à l'usage des plaques ou barreaux d'acier aimanté dont on se sert plus ordinairement, ne peut-on pas au moins espérer d'en perfectionner l'application ? On découvre chaque jour de nouveaux moyens d'aimanter plus fortement l'acier, & parmi les procédés qu'on emploie à cet égard, plusieurs sont applicables à la préparation des diverses plaques qui sont en usage pour les armures. La rouille que ces plaques sont susceptibles de contracter, affaiblissant considérablement & promptement leur vertu, ne peut-on pas prévenir cet inconvénient en enduisant les pièces d'un vernis qui les préserveroit des impressions de l'humidité de la peau ? Les différentes formes que l'on peut donner aux plaques, ne doivent-elles pas influencer aussi sur leur degré de force ? En les faisant de plusieurs pièces réunies, ne peuvent-elles pas acquérir plus de vertu ? Enfin, n'a-t-on pas lieu de penser qu'en acquérant chaque jour de nouvelles lumières, on parviendra à perfectionner la méthode d'application soit relativement au nombre, à la forme, à la direction des pièces que l'on emploie, soit par rapport au choix des parties sur lesquelles leur action peut être plus prompte, plus sûre & plus immédiate sur le genre nerveux, relativement aux différens tempéramens des malades, & au caractère des affections plus ou moins susceptibles de recevoir les impressions de l'aimant ?

C'est sur-tout relativement à l'usage des aimans isolés, c'est-à-dire de ceux que l'on n'emploie que pour de simples applications du moment, qu'on peut se promettre de donner à la méthode magnétique de nouveaux degrés de perfection. Tant qu'on ne connut que la pierre d'aimant, on n'employa l'aimant qu'en armure. Lorsque l'art eut appris à préparer des aciers aimantés, on commença par n'en faire usage que pour de simples applications. Bien-tôt on préféra de les employer aussi en armure, & cette méthode paroît être celle que l'on suit maintenant plus communément. Mais pendant que les malades portent ainsi l'aimant, ne peut-on pas encore les soumettre à l'action de fortes pièces aimantées, dont on réitéreroit l'application à différentes reprises ? Cette méthode offriroit d'autant plus d'avantages qu'on pourroit l'employer sans aucune incommodité, pour les personnes qui y seroient soumises. On pourroit l'employer pendant la nuit, en plaçant les aimans dans le lit ou sous les matelas. On pourroit en placer à la tête, aux pieds, & environner ainsi les malades d'une atmosphère magnétique pendant le

sommeil. On pourroit les disposer également de maniere à agir sur les personnes dans le temps où elles seroient assises, en les plaçant auprès ou sur leurs sièges. Enfin, les malades eux-mêmes pourroient les employer en se soumettant à différentes reprises à leur action chaque jour pendant le traitement. Nous avons déjà cité plusieurs exemples de cette nature dans nos observations.

On fait à quel degré de force on est parvenu de nos jours à porter les aimans artificiels composés. L'étendue du tourbillon dont ils sont environnés, étant en proportion avec cette force, non-seulement ces aimans peuvent porter des poids considérables, de cent & de deux cens livres; mais leur action se propage & s'étend fort loin, à la distance de douze & de quinze pieds. Plusieurs recueils font mention d'une pierre d'aimant appartenant à la Société Royale de Londres, & pesant soixante livres, qui faisoit mouvoir une aiguille à neuf pieds d'éloignement. Dans l'article *Aimant* de l'Encyclopédie, il est fait mention d'aimans artificiels, dont l'action se manifeste ainsi à quatorze pieds. Ne pourroit-on pas, vu la grande distance à laquelle se porte le tourbillon de pareilles pieces, préparer en réunissant plusieurs, une machine particuliere, à l'aide de laquelle on soumettroit les malades à l'action du magnétisme, comme on le pratique pour l'électricité? En suivant cette idée, ne pourroit-on pas, en se servant de tiges de fer, déterminer spécialement le courant magnétique à travers telles ou telles parties plus particulièrement affectées, comme on le fait relativement à l'électricité dans la méthode de M. Parington. On trouve dans les Ephémérides d'Allemagne un fait de cette nature. Enfin, dans cette méthode, ne pourroit-on pas dire que l'usage des forts aimans seroit à celui des simples armures ce que les commotions & les étincelles sont à l'électrification par bain? Ces objets méritent d'être examinés.

Il est encore un nouvel ordre de moyens de perfectionner la méthode magnétique. La théorie de l'aimant étant absolument ignorée, n'a-t-on pas lieu de présumer qu'en parvenant à la connoître, il en résulteroit des règles de pratique plus sûres, des procédés plus parfaits pour son application? On ne doute plus de nos jours de l'existence d'un fluide universel répandu dans l'atmosphère, & qu'on regarde comme le principe du magnétisme. Comment ce fluide agit-il sur le corps humain? Car on ne peut douter qu'il n'entre pour quelque chose dans les effets de l'atmosphère sur l'économie animale. Quelques Physiciens assurent que l'action de ce fluide n'est pas uniforme, mais qu'elle varie suivant quelques circonstances. Ainsi on a observé que la force des aimans varioit en de certains jours, quoiqu'on ne pût pas assigner les cir-
constanç

constances auxquelles tenoit cette différence d'action. Mais ne doit-elle pas aussi se manifester dans la méthode magnétique, & ne seroit-il pas au moins curieux & utile de diriger vers cet objet une observation suivie, comme on l'a fait pour l'électricité.

Il ne seroit pas moins intéressant de connoître comment ce fluide se comporte dans l'atmosphère, comment il entre & pénètre dans les aimans. A-t-il une direction réelle & constante du Nord au Sud, comme on le croit généralement, & de cette circonstance avérée, pourroit-on inférer qu'il fût avantageux de diriger les malades le visage au Nord dans l'application des forts aimans; de placer les lits dans la même direction, en mettant aux pieds & au chevet de fortes pièces aimantées pendant la nuit? Relativement aux différens aimans, le fluide les pénètre-t-il par un pôle plutôt que par un autre, & dans ce cas, y a-t-il une différence à noter dans le choix des pôles pour leur application?

Il seroit également important de connoître comment le fluide magnétique, appliqué sur la peau par le contact des pièces aimantées, pénètre & se comporte dans le corps humain. Se forme-t-il une irradiation en tous sens autour des pièces, & pourroit-on en les multipliant suffisamment, former une atmosphère de magnétisme continu sur toute la surface du corps? Dans ce cas, le simple déplacement de quelques pièces de l'armure ne devoit-il pas troubler leur action, la chaîne de communication étant comme interrompue?

Mais l'action de l'aimant pénétrant à l'intérieur, est-ce sur les nerfs seuls que le fluide magnétique agit, & ces organes s'en chargent-ils, l'absorbent-ils comme s'il étoit le fluide nerveux? Le fer dont nos humeurs sont pourvues, n'a-t-il pas plutôt cet usage dans leur mixtion? Ces molécules sont-elles autant de petits aimans qui servent à pomper le fluide magnétique atmosphérique pour en saturer le sang? Il est un moyen facile de découvrir sur ce point la vérité. Mais quoi qu'il en soit à cet égard, quelques faits au moins semblent annoncer qu'il existe dans le corps humain une sorte de magnétisme. M. Lorry nous a fait part d'une observation singulière en ce genre (*). N'est-ce pas à ce magnétisme interne qu'on peut rapporter l'efficacité attribuée dès les temps les plus reculés, & de nos jours encore, à l'application du fer ordinaire sur le corps humain dans certaines affections? On peut consulter Pline parmi un grand nombre d'anciens, & de nos jours plusieurs observations insérées dans les papiers publics. Les anciens recommandoient

(*) Voyez Volume second des Mémoires de la Société, pag. 160.

l'application de la limaille de fer dans la goutte ; on vante de nos jours l'application du fer dans les crampes. Le fer agit-il alors en absorbant le fluide magnétique surabondant ou trop développé dans nos humeurs ? Si ces conjectures se vérifioient , on découvreroit donc dans l'économie animale un nouvel ordre de rapports qui lieroient notre existence à l'état de l'atmosphère , & le corps humain auroit donc ainsi son magnétisme propre & particulier , comme on lui reconnoît son état d'électrification d'après les expériences qu'offrent le frottement du poil dans les chats, les étincelles qu'on excite sur l'homme par de douces frictions , mais ce magnétisme qu'on pourroit appeller *Animal* ne différeroit cependant en rien du magnétisme minéral ou ordinaire ?

Relativement à ces objets , on ne peut se dispenser de rappeler les détails si curieux des animaux connus pour électriques. Existe-t-il également des animaux magnétiques ? Les expériences de plusieurs Naturalistes , tels que MM. Bancroft , Valsb , Schilling , Ingen-Houze , ne permettent plus de douter que l'anguille de Surinam , & la torpille ne doivent être rangées dans la première classe. Mais si l'on ne peut refuser de reconnoître la présence du fluide électrique dans ces animaux , doit-on l'y admettre seule ? Le fluide magnétique n'y est-il pas aussi présent , ou plutôt le principe de leur action n'est-il pas une combinaison des deux fluides ? Cette conjecture mérite quelque attention.

Déjà des expériences ont démontré dans ces animaux , quant aux propriétés physiques , des rapports sensibles avec l'aimant. Les recherches de quelques-uns des Physiciens que nous venons de citer , ont appris que l'aimant s'attache à la torpille , comme on l'observe en approchant deux aimans entre eux ; que le contact de l'aimant la prive de sa propriété d'engourdir , comme un aimant plus fort en dépouille un plus foible de sa vertu ; qu'il la paralyse , comme si elle avoit pour principe de son action une certaine quantité de fluide magnétique que l'aimant lui enleveroit ; qu'enfin , on restitue à la torpille ses propriétés en jettant du fer dans l'eau où on la conserve. A ces détails on peut ajouter les résultats observés par M. Schilling , & qu'il a publiés dans un petit ouvrage où il traite de l'action de l'aimant sur les poissons. Suivant cet habile Naturaliste , l'anguille de Surinam fait varier ou décliner la Boussole.

Cette analogie apparente des poissons dont nous parlons avec l'aimant , quant aux propriétés physiques , analogie déjà faisie anciennement par Mathiole & le Pere Kircher , qui prononçoient que rien ne paroïsoit plus

semblable à l'aimant que la torpille ; cette analogie , dis-je , pourroit être confirmée par les propriétés médicales qu'on leur reconnoît. On a fait très-anciennement usage de la torpille en médecine. On s'en servoit pour l'appliquer vivante sur les parties affectées. Aetius en parle comme d'un remède familier & connu pour soulager les maux de tête. Galien compare sa vertu dans ce cas à celle de l'opium pour calmer les douleurs. Les Auteurs qui s'étoient persuadés qu'après la mort la chair de ce poisson conservoit encore ses propriétés, la comptoient au nombre des substances calmantes & propres à procurer le sommeil. Outre les douleurs de tête, c'étoit dans les attaques de goutte qu'ils avoient encore recours à son application. Dans les accouchemens, ils mettoient de même son action en concurrence avec celle de l'aimant. L'histoire des Ethiopiens nous apprend qu'on s'en servoit aussi dans les fièvres tierces & quartes. On ne doit pas oublier que suivant Rattray, on a vanté l'usage de l'aimant dans ces especes de fièvres où la méthode des calmans a des succès avérés. C'est donc dans les mêmes affections absolument où les anciens employoient l'aimant, qu'ils recommandoient aussi l'usage de la torpille, & l'on doit remarquer que ces affections sont fort différentes de celles que l'électricité peut guérir. Ajoutons au contraire que dans la torpille le principe de sa vertu paroissant être une action engourdissante, puisque les parties soumises à son action sont frappées d'engourdissement, & que l'application doit en être continuée jusqu'à ce qu'il en résulte un sentiment de stupeur profond, elle offre ainsi dans sa maniere d'agir la plus grande analogie avec l'aimant, dont nous ferons voir que les principaux effets se rapportent naturellement à une pareille action, & dont nous avons vu l'application suivie d'un véritable engourdissement approchant de l'état de paralysie, dans deux de nos observations particulieres. Ajoutons enfin à ce que nous venons de dire de la torpille, que l'on reconnoît à l'anguille de Surinam les mêmes propriétés, & qu'on peut l'appliquer aux mêmes usages. M. Bajon, Chirurgien d'un mérite distingué en Guianne, a communiqué en ce genre un fait intéressant à la Société.

Ces détails ne semblent-ils pas prouver que dans les animaux de l'espece de ceux dont nous parlons, on doit reconnoître pour principe de leur action une combinaison du principe du magnétisme avec celui de l'électricité. Cet objet est très-intéressant à approfondir, relativement aux vues pratiques que nous avons proposées en parlant de réunir dans le traitement ces deux principes. N'a-t-on pas lieu, d'après ce que nous avons dit, de regarder cette réunion comme possible, comme existante, comme avantageuse, comme

un exemple enfin qui nous apprend que par ce moyen l'électricité peut devenir applicable, ainsi que nous l'avons indiqué, à des maladies auxquelles on croyoit qu'elle ne pouvoit pas convenir, telles que les différentes affections véritablement nerveuses, soit douloureuses, soit spasmodiques ou convulsives, contre lesquelles on a fait usage de la torpille. Mais si ces détails ne prouvent pas l'existence du fluide magnétique dans les animaux de ce genre, on ne peut disconvenir qu'ils n'indiquent une analogie très-marquée entre ce principe & celui de l'électricité : point de discussion qu'il n'est pas moins important d'approfondir dans la matière que nous traitons. On en pourra conclure encore que l'aimant a sur plusieurs autres espèces d'animaux, comme sur l'homme une action marquée, & qu'il agit ainsi comme substance magnétique sur l'économie animale, d'une manière qu'on ne peut révoquer en doute. L'ouvrage dans lequel M. Schilling traite de l'action de l'aimant sur les poissons en est une preuve, à laquelle on peut ajouter l'exemple de l'engourdissement de la torpille par l'aimant. M. Tiffot (*) est parti de ce dernier fait d'observation pour mettre l'aimant au nombre des causes possibles des maux de nerfs, comme il y a placé l'électricité par une raison opposée, & il l'a regardé comme une forte présomption qui dépositoit en faveur de son efficacité dans les maux de dents. Enfin on peut en induire par une conséquence ultérieure, qu'on ne doit pas négliger cette nouvelle source d'essais. Plusieurs animaux de l'espèce de ceux à qui le caprice de la mode fait partager avec les douces & les habitudes de la vie molle & voluptueuse que nous menons, les affections nerveuses qui en sont une suite si cruelle & si inévitable, nous en offrent des occasions multipliées. Les essais en ce genre peuvent avoir leur utilité,

Tels sont les différens points que nous pensons qu'il est important d'approfondir pour former de leur réunion un corps de doctrine sur le magnétisme. Ces objets exigent de nombreuses recherches, & ce seroit en vain qu'on se promettroit de se les procurer par des essais particuliers. C'est un traitement fait en grand, & dans lequel on réuniroit d'ailleurs toutes les facilités convenables, qui peut seul favoriser l'exécution d'un plan de recherches & d'essais aussi étendus. Le magnétisme intéresse le bien public, Il nous paroît devoir mériter toute l'attention de la Société.

Nous croyons en conséquence qu'il est utile que la Compagnie engage ceux de ses Associés & Correspondans à qui ces sortes d'essais peuvent être agréables, à concourir avec elle au succès de ses recherches. La Société

(*) *Traité des maux de nerfs*. Tom. 3, Art. 12, pag. 261.

fait, par l'exemple de l'électricité, combien elle peut retirer d'avantages de cette réunion de travaux. Le magnétisme offre encore plus de facilités pour répéter ou multiplier les essais que l'on jugeroit nécessaires. Mais pour rendre ce concours de recherches plus fructueux, on sent qu'il est nécessaire qu'il soit dirigé sur un plan uniforme. Le rapport que nous soumettons ici à l'examen de la Compagnie nous paroît propre à remplir cette vue, & nous lui proposons de le faire imprimer & distribuer par la voie de sa correspondance ordinaire.

Nous devons rendre compte à la Société des secours que M. l'Abbé le Noble nous a donnés dans nos travaux. Exercé dans la préparation des aimans & versé dans tous les genres de connoissances relatives à leur administration, on doit le regarder comme un des premiers Physiciens, qui depuis le renouvellement des expériences de l'aimant, se sont occupés de cet objet. En 1763, c'est-à-dire deux ans à peu près avant M. Klarich, que l'on regarde comme le principal renovateur de ces essais, & dont les observations ont fait attribuer à l'Angleterre la gloire de cette découverte; les aimans de M. l'Abbé le Noble pour les dents, paroissent avoir été connus dans la Capitale, & recherchés des Physiciens. Au mois de Juin 1766, & dans le même temps que M. d'Arquier, qu'on regarde comme le premier qui ait répété en France les essais de M. Klarich dans les maux de dents, M. l'Abbé le Noble publia en ce genre aussi plusieurs observations. Deux ans avant que le Pere Hell, à Vienne, fit adopter généralement la méthode des armures magnétiques, il avoit annoncé plusieurs especes de plaques aimantées, préparées pour être portées habituellement sur différentes parties du corps. Depuis ces différentes époques, M. l'Abbé le Noble n'a cessé de s'occuper de l'usage de l'aimant dans plusieurs especes d'affections nerveuses. Les résultats qu'il avoit obtenus de ses essais sont consignés dans un Mémoire qu'il lut au mois de Septembre 1777, dans une des séances de la Société. Enfin pour compléter l'histoire de ses travaux, il convient d'y joindre les différens essais auxquels ont donné lieu nos propres observations, & dont nous reconnoissons qu'il doit, s'il en résulte quelque utilité, partager avec nous le mérite. Nous devons à M. l'Abbé le Noble ce témoignage public. Il s'est porté avec le plus grand zèle à nous seconder dans nos recherches. Quoique le long espace de temps pendant lequel elles ont eu lieu, & sa résidence ordinaire en province, ayant exigé de lui de fréquens voyages & de longs séjours à Paris; quoique la multiplicité des malades qui ont eu recours à l'aimant, le peu d'aisance du plus grand nombre, la

longue durée des traitemens de ce genre , pendant lesquels les armures ont besoin d'être souvent renouvelées , aient été autant de charges , d'incommodités & de sujets de dépense pour M. l'Abbé le Noble , nous devons annoncer qu'il n'a épargné ni soins , ni peines , ni sacrifices pour concourir autant qu'il étoit en lui au succès de nos épreuves , & au soulagement des malheureux. M. l'Abbé le Noble se montre encore animé des mêmes dispositions , & on peut en attendre tous les services qui dépendront de lui , & qu'il est à désirer que les circonstances lui permettent de nous rendre.

C'est sur-tout en employant des aimans portés au plus haut degré de force , & préparés de manière à former une machine semblable à celle de l'électricité , qu'on doit attendre de nouveaux avantages du magnétisme. M. l'Abbé le Noble possède en ce genre des procédés très supérieurs à tous ceux qui ont été connus & employés jusqu'ici par les Physiciens. On en voit la preuve dans un certificat de l'Académie Royale des Sciences , à laquelle M. l'Abbé le Noble a présenté des aimans capables de soutenir des poids de plus de deux cents livres , & qui lui ont mérité les éloges & l'approbation de cette Compagnie. C'est avec des aimans de ce genre qu'on a lieu de se flatter d'obtenir du magnétisme des effets extraordinaires & inconnus , & que nous désirons sur-tout de pouvoir continuer nos expériences.

Tels sont les moyens que nous croyons propres à perfectionner , autant que peuvent le permettre nos connoissances actuelles , l'application des aimans artificiels , & leur usage en médecine. L'électricité est devenue depuis quelques années une des branches les plus importantes de la matière médicale , & la Société voit avec satisfaction combien l'attention qu'elle a donnée aux expériences de ce genre a contribué aux travaux utiles qu'elles ont produits. Nous osons présumer qu'elle peut rendre des services non moins réels en dirigeant également l'attention des Observateurs vers le magnétisme , & c'est dans cette vue que nous avons cru devoir ajouter à ce Rapport les réflexions que nous venons de lui présenter.

Au Louvre , le premier Avril 1783.

Signé ANDRY. THOURET.

JE certifie que ce Rapport sur les Aimans de M. l'Abbé LE NOBLE , & sur les propriétés médicales de l'Aimant en général ,

est conforme à l'original contenu dans les Registres de la Société Royale de Médecine, qui en a ordonné l'impression, & qui a arrêté qu'il en sera adressé un Exemplaire à chacun des Médecins & Physiciens qui correspondent avec elle. Au Louvre, ce 1^{er} Avril 1783.

Signé VICQ-D'AZYR, Secrétaire perpétuel.

A P A R I S,

De l'Imprimerie de Pⁿ.-D. PIERRES, Imprimeur Ordinaire du Roi, de la Société Royale de Médecine, &c. rue Saint-Jacques.

(17)

Le comte de Montfort, d'abord, les
Rois de France, ont été les
seigneurs de la terre, et les
vassaux ont été les serfs.
C'est la base de la féodalité.

Le comte de Montfort, d'abord, les
Rois de France, ont été les
seigneurs de la terre, et les
vassaux ont été les serfs.
C'est la base de la féodalité.

Le comte de Montfort, d'abord, les
Rois de France, ont été les
seigneurs de la terre, et les
vassaux ont été les serfs.
C'est la base de la féodalité.

Le comte de Montfort, d'abord, les
Rois de France, ont été les
seigneurs de la terre, et les
vassaux ont été les serfs.
C'est la base de la féodalité.

Le comte de Montfort, d'abord, les
Rois de France, ont été les
seigneurs de la terre, et les
vassaux ont été les serfs.
C'est la base de la féodalité.

Le comte de Montfort, d'abord, les
Rois de France, ont été les
seigneurs de la terre, et les
vassaux ont été les serfs.
C'est la base de la féodalité.